

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DJS 349** Organisation, animation et encadrement des Centres Sport Découverte - Marché de services, (article 30) - Modalités de passation.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret N° 2006-975 portant Code des Marchés Publics du 1<sup>er</sup> août 2006 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel Mme la Maire de Paris, soumet au Conseil de Paris le lancement de marchés article 30 relatif à l'organisation, l'animation et l'encadrement des Centres Sport Découverte (CSD) pour la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvées les modalités de lancement de marchés à bons de commande article 30 relatifs à l'organisation, l'animation et l'encadrement des Centres Sport Découverte de proximité (CSD) pour la Ville de Paris.

Article 2 : Sont approuvés les actes d'engagement, le règlement de la consultation et le cahier des clauses particulières s'y rapportant, joints à la présente délibération.

Article 3 : Sont approuvées les dépenses résultant de ces marchés, inscrites au budget de fonctionnement de la Ville de Paris exercices 2015 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement, au chapitre 011, rubrique 42212, nature 611.